

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dépôt des données comptables des CFA : une première étape réussie

Paris, le 8/09/2021

En 2021, France compétences a débuté la procédure de remontée des données comptables des Centres de formation d'apprentis et ce, conformément à sa mission de veille, d'observation et de transparence des coûts. Entre avril et juillet, ces organismes ont eu pour obligation de déposer leurs données en ligne, via une plateforme dédiée. Ce premier exercice s'est clôturé avec succès. 1 660 organismes de formation en apprentissage ont déposé leurs données comptables, pour un total de 660 000 apprentis. Cela représente près de 97% des apprentis formés en 2020.

La loi du 5 septembre 2018 a fixé comme obligation aux organismes qui dispensent des formations par apprentissage la mise en place d'une comptabilité analytique dès l'exercice 2020 et sa transmission auprès de France compétences. Pour répondre à cette mission, France compétences a travaillé avec tous les représentants et têtes de réseaux de l'apprentissage depuis plus d'un an. L'objectif a été de déterminer puis de mettre en place de la façon la plus opérationnelle possible la procédure de dépôt des données comptables des organismes concernés. Dans ce cadre, une plateforme dématérialisée a été mise à disposition des CFA et OFA, ainsi qu'un formulaire d'enquête adapté. Entre avril et juillet 2021, ils ont eu pour obligation de déposer leurs données en ligne.

Ce 1^{er} exercice, qui permettra de poser les bases de l'observation des coûts des formations en apprentissage, s'est clôturé avec succès le 23 juillet dernier. La très grande majorité des CFA et OFA ont activement participé à cette première campagne.

1 660 organismes de formation en apprentissage ont déposé leur formulaire d'enquête renseigné pour un total de **660 000 apprentis**, soit un **taux de couverture à hauteur de 97% des apprentis accueillis dans les CFA/OFA** au 31 décembre 2020⁽¹⁾.

France compétences tient donc à remercier tous les acteurs, en particulier les organismes de formation en apprentissage, pour leur mobilisation.

Les données ainsi récoltées sont désormais en cours d'analyse. Les premiers résultats sont attendus d'ici à la fin de l'année 2021.

(1) L'enquête de France compétences couvre les apprentis en contrat et les personnes en apprentissage dans les CFA/OFA en attente d'un contrat.

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

11 rue Scribe 75009 – Paris

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

